

Commune d'Aussois
Mairie
73500 AUSSOIS

**Compte-rendu et procès-verbal du Conseil Municipal
N° 03 du 23 Mars 2016**

Présents : M. MARNEZY Alain, Maire

M. POILANE Pascal, M. DROT Bernard (*à partir de 21 h 05*), M. DAMEVIN Pascal, adjoints.
M. AGUSTIN Jean-Jacques, Mme CHARDONNET Corinne, M. COLLY Roger, M. FRESSARD Roland, M. GOMES LEAL Florian, M. MANOURY Didier, M. MINAUDO Christophe, M. PELISSIER Daniel.

Absents excusés : M. DROT Bernard (jusqu'à 21 h 05) (*procuration à M. FRESSARD Roland*), M. GROS Michel (*procuration à M. PELISSIER Daniel*), Mme GROS Sandrine (*procuration à Mme CHARDONNET Corinne*), M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien (*procuration à M. POILANE Pascal*).

Secrétaire de séance

Monsieur MANOURY Didier est nommé Secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte-rendu du 11 Février 2016

Monsieur Didier MANOURY demande que le nom du secrétaire de séance soit inscrit en fin de compte-rendu. La rectification est apportée immédiatement.

2 - Finances

. Vote des comptes administratifs

Monsieur le Maire propose que ce point de l'ordre du jour soit décalé et présenté par M. Bernard DROT à son arrivée.

. Tarifs Halte Garderie Touristique (à compter du 16 Avril 2016)

La Halte-Garderie touristique au sein de la Maison des Enfants sera ouverte :

- du 02 mai 2016 et jusqu'au 08 Juillet 2016, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 17h30 (identique aux horaires CAF)
- du 11 Juillet 2016 au 26 août 2016, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00
- du 29 août 2016 au 16 Décembre 2016, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 17h30 (identique aux horaires CAF)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver, à compter du 16 Avril 2016, les différents tarifs mis en place pour la période hivernale.

Cf. Délibération n° 22/16

. Echancier factures matériel SPL

Dans le cadre de la création de la SPL Parrachée-Vanoise, il a été acté dans la DSP que la SPL rachetait à la RET du petit matériel servant à l'exploitation, pour un montant de 103 050 € HT. Cet achat s'amortissant sur trois années dans la comptabilité de l'entreprise, Monsieur le Maire propose d'établir un échéancier de règlement de cette facture sur 3 années comme suit : 34 350 € HT en 2016, 34 350 € HT en 2017 et 34 350 € HT en 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider cet échéancier.

Cf. Délibération n° 23/16

. Anticipation de crédits

Les budgets n'étant pas encore votés, et afin de pouvoir régler des factures d'investissements dès maintenant, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter par anticipation les crédits d'investissements suivants :

- Budget Régie Electrique : 2^{ème} transformateur du TSD 6 du Grand Jeu pour 10 860.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette anticipation de crédit.

Cf. Délibération n° 24/16

3 - Travaux

. Avenant négatif avec la SOMERM

Monsieur le Maire présente l'avenant négatif à signer avec l'Entreprise SOMERM, d'un montant de 97 552,62 € HT, en raison de travaux prévus au marché mais non réalisés (minage, drainage, béton). La Commission d'appel d'offres, décisionnaire en matière d'appel d'offre ouvert et réunie le 23 mars à 20h15, a validé cet avenant négatif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant négatif avec l'Entreprise SOMERM.

Cf. Délibération n° 25/16

. Contrat de maîtrise d'œuvre - projet de nouvelle piste verte (information)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été signé le 8 mars 2016 avec la Société CNA pour les études d'esquisses et d'avant-projet sommaire d'une piste verte reliant l'arrivée du TSD 6 du Grand Jeu à l'actuelle piste verte des Côtes. Le coût global de l'étude est de 17 382,00 € HT (6 591,00 € HT pour la phase 1 – études d'esquisses et 10 791,00 € pour la phase 2 – études d'avant-projet sommaire).

4 - Contrats - Conventions

. Vérification des installations électriques et gaz des bâtiments communaux et du Camping

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec la Société SOCOTEC les contrats de vérifications électriques et gaz des bâtiments communaux et du camping, pour un montant annuel de 1 319.00 € HT pour les bâtiments communaux et 783.00 € HT pour le camping, et pour une durée d'une année, révisable pour les années suivantes selon les modalités définies dans le contrat.

Cf. Délibérations n° 26/16 et 27/16

. Contrat de maintenance des Via Ferrata

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec la Société TECHFUN le contrat d'entretien et de maintenance des Via Ferrata, à savoir 5 interventions annuelles pour un montant de 10 932.00 € TTC, montant à répartir entre les 2 communes d'Aussois et d'Avrieux (50%/50%). Ce contrat est d'une durée de 2 ans (2016 et 2017) et permet une économie de 1 500 € par an et par commune par rapport au précédent. La Commune d'Avrieux a également accepté cette proposition par délibération de son Conseil Municipal.

Cf. Délibération n° 28/16

. Avenant au contrat d'assurance « Assistance déplacement » avec Sarre et Moselle

Il s'agit, comme précédemment, de régulariser les contrats de la RET en fonction du nombre de personnels, suite à la création de la SPL. Il s'agit ici de l'assistance pour les employés en déplacement.

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal, qui approuve cet avenant à l'unanimité.

Cf. Délibération n° 29/16

. Contrat d'abonnement Télépéage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer, avec la Société AREA, le contrat d'abonnement au service de Télépéage sur les réseaux autoroutiers AREA/ATMB/SFTRF, les cartes d'autoroutes utilisées auparavant n'étant plus proposées depuis le 31 décembre 2015.

Cf. Délibération n° 30/16

5 - Affaires foncières

. Droit de préemption

- Maître CHOPARD, Notaire à Modane, nous a adressé en urgence une déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente d'un appartement situé 15, Rue de la Villette appartenant à M. DETIENNE Félicien et Mme SUIFFET Arlette, à Mme TRUCHON Sylvie.

La municipalité (composée de M. le Maire et des quatre adjoints) a considéré qu'il n'était pas dans l'intérêt de la Commune d'exercer le droit de préemption sur ce bien immeuble. Du fait de l'urgence, Monsieur le Maire, avec l'accord des adjoints, en a déjà avisé le notaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la municipalité de ne pas exercer le droit de préemption sur ce bien immeuble.

Cf. Délibération n° 31/16

- La déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente d'une maison située 3, Le Plan Champ appartenant aux Consorts Corréard/Claraz/Lathoud/Détienne à M. ORZA Marius et Mme LEONI Isabelle a été adressée à la Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien immeuble.

Cf. Délibération n° 32/16

Arrivée de M. Bernard DROT.

2 - Finances (suite)

. Vote des Comptes Administratifs 2015 et affectation de résultats

M. Bernard DROT rappelle sa présentation réalisée lors du précédent Conseil Municipal puis dans un second temps auprès des Conseillers absents lors du Conseil du 11 février mais intéressés par une présentation détaillée.

M. le Maire, ne participant pas au vote, sort de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- approuve chacun des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'année 2015 pour différentes structures,

- approuve, à l'unanimité, chacune des affectations de résultats au budget primitif 2016 (BP) dans les conditions suivantes :

<u>Commune</u>			
<i>Section Fonctionnement</i>		<i>Section Investissement</i>	
Recettes :	6 346 877.75 €	Recettes :	930 231.91 €
Dépenses :	1 411 370.14 €	Dépenses :	2 583 507.25 €
		Restes à réaliser :	143 612.00 €
	-----		-----
Résultats :	+ 4 935 507.61 €		- 1 509 663.34 €

Excédent de Fonctionnement reporté au BP 2016 en section Fonctionnement : 3 275 507,61 €

Excédent de Fonctionnement reporté au BP 2016 en section Investissement au titre de l'affectation de résultat (1068) : 1 660 000,00 €

Déficit d'Investissement reporté au BP 2016 : 1 509 663.34 €

Restes à réaliser : 21 248.00 € en recettes et 164 860.00 € en dépenses

Régie des Equipements Touristiques

Section Fonctionnement

Recettes : 4 697 886.93 €
Dépenses : 4 280 298.57 €

Résultats : + 417 588.36 €

Section Investissement

Recettes : 11 877 123.11 €
Dépenses : 8 052 573.63 €
Restes à réaliser : 1 804.665.00 €

+ 2 019 884.48 €

Excédent de Fonctionnement reporté au BP 2016 en section Fonctionnement : 417 588.36 €

Excédent d'Investissement reporté au BP 2016 en section Investissement : 2 019 884.48 €

Restes à réaliser : 2 500 000 € en recettes et 695 335.00 € en dépenses.

Régie Electrique

Section Fonctionnement

Recettes : 1 917 417.49 €
Dépenses : 1 686 874.29 €

Résultats : + 230 543.20 €

Section Investissement

Recettes : 217 764.84 €
Dépenses : 162 10813 €
Restes à réaliser : 2 600.00 €

+ 58 256.71 €

Excédent de Fonctionnement reporté au BP 2016 en section Fonctionnement: 230 543.20 €

Excédent d'Investissement reporté au BP 2016 en section Investissement : 58 256.71 €

Restes à réaliser : 2 600.00 € en dépenses).

Eau et assainissement

Section Fonctionnement

Recettes : 393 007.72 €
Dépenses : 292 371.10 €

Résultats + 100 636.62 €

Section Investissement

Recettes : 98 46134 €
Dépenses : 88 35620 €
Restes à réaliser : 9 602.00 €

+ 19 707.14 €

Excédent de Fonctionnement reporté au BP 2016 en section Fonctionnement : 100 636.62 €

Excédent d'Investissement reporté au BP 2016 en section Investissement : 19 707.14 €

Restes à réaliser : 9 602.00 € en dépenses).

Camping La Buidonnière

Section Fonctionnement

Recettes : 360 229.37 €
Dépenses : 248 017.42 €

Résultats + 112 211.95 €

Section Investissement

Recettes : 10 563.80 €
Dépenses : 19 967.28 €

- 9 403.48 €

Excédent de Fonctionnement reporté au BP 2016 en section Fonctionnement : 102 211.95 €

Déficit d'Investissement reporté : 9 403.48 €

Affectation de résultat (1068) : 10 000.00 €

Halte-Garderie permanente

<i>Section Fonctionnement</i>		<i>Section Investissement</i>	
Recettes :	119 111.57 €	Recettes :	0.00 €
Dépenses :	160 091.28 €	Dépenses :	0.00 €
	-----		-----
Résultat :	- 40 979.71 €		0.00 €

Déficit de Fonctionnement cumulé reporté au BP 2016: 40 979.71 €

Nb : Les dépenses intègrent le déficit de fonctionnement cumulé reporté au BP 2015, soit 49 594.32 €

DSP Parrachée-Vanoise

<i>Section Fonctionnement</i>		<i>Section Investissement</i>	
Recettes :	/	Recettes :	200 000.00 €
Dépenses :	/	Dépenses :	200 000.00 €
	-----		-----
Résultats :	/		0.00 €

Nb : Les dépenses et recettes d'investissement correspondent au capital de la SPL.

Zone Mottets-Fintan

<i>Section Fonctionnement</i>		<i>Section Investissement</i>	
Recettes :	/	Recettes :	/
Dépenses :	147 505.32 €	Dépenses :	85 023.95 €
	-----		-----
Résultats :	- 147 505.32 €		- 85 023.95 €

Déficit de Fonctionnement reporté au BP 2016 en section Fonctionnement : 147 505.32 €

Déficit d'Investissement reporté au BP 2016 en section Investissement : 85 023.95 €

Zone « Cordaz »

<i>Section Fonctionnement</i>		<i>Section Investissement</i>	
Recettes :	/	Recettes :	1 158.02 €
Dépenses :	/	Dépenses :	/
	-----		-----
Résultats :	/		+ 1 158.02 €

Aucune écriture passée en 2015.

Excédent d'Investissement reporté au BP 2016 : 1 158.02 €

Zone Cottériat

Section Fonctionnement

Recettes : /
Dépenses : /

Résultats : /

Section Investissement

Recettes : 912.47 €
Dépenses : /

+ 912.47 €

Aucune écriture passée en 2015.

Excédent d'Investissement reporté au BP 2016 : 912.47 €

Cf. Délibérations n° 33/16 à 61/16

6 - Personnel

. Modification des contrats - Personnel permanent de la Maison des Enfants

Du fait de l'ouverture de la Maison des Enfants en Décembre 2015, les missions demandées à Mmes Annick GROS et Isabelle MOURLON ont évolué. Monsieur le Maire propose de modifier les contrats de travail des personnes concernées, en particulier concernant la durée de travail hebdomadaire et/ou le positionnement sur la grille de la convention OT afin de les mettre en cohérence avec leurs nouvelles fonctions de Directrice et Directrice Adjointe de la Maison des Enfants. Il propose ces modifications avec un effet rétroactif au 1^{er} Mars 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les nouveaux contrats de travail à durée indéterminée à temps complet avec Mmes Annick GROS et Isabelle MOURLON.

Cf. Délibérations n° 62/16 et 63/16

. Modification de contrat - Agent chargé de l'Agence Postale

Afin de remplacer Mme Muriel LAPORTE, en charge de la Bibliothèque et actuellement en arrêt de travail, il a été demandé à Mme Nathalie LIOGIER d'effectuer, cette saison d'hiver, des heures complémentaires à son poste à l'Agence Postale.

Le remplacement à la Bibliothèque devant encore se poursuivre quelques mois minimum, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter, à compter du 1^{er} Avril 2016, la durée hebdomadaire de travail de Mme Nathalie LIOGIER pour la passer de 16h15 à 20h00, lissée sur l'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la modification du contrat de travail à durée déterminée de Mme Nathalie LIOGIER, à compter du 1^{er} Avril 2016.

Cf. Délibération n° 64/16

. Contrats de travail agent services techniques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'agent technique communal pour une durée de 4 mois maximum, à compter du 02 Mai 2016, afin de renforcer le service. L'agent contribuera au nettoyage des talus, à la mise en eau et au nettoyage des réseaux d'irrigation, à la mise en place des périmètres de protection des sources (jusqu'à l'an dernier, des agents de la

RET aujourd'hui transférés à la SPL assuraient ces missions), puis aux missions traditionnelles de la période estivale (fauchage des talus, entretien des espaces verts et des fleurs plus remplacement du personnel permanent lors des congés estivaux).

Cf. Délibération n° 65/16

. Contrats de travail saisonniers hiver et été 2016 pour la Maison des Enfants

- A titre informatif, les contrats saisonniers hivernaux se terminent le 31 mars 2016. Néanmoins, afin d'assurer le service jusqu'au 15 avril pour la garderie touristique, il est nécessaire de prolonger via des avenants aux contrats existants deux personnels actuellement en poste et volontaires pour travailler deux semaines supplémentaires (postes ouverts initialement pour 4 mois maximum).

- Du fait de l'ouverture de la garderie touristique durant la saison estivale, ainsi que des récupérations d'heures du personnel permanent au mois de juin, le Conseil Municipal décide la création des postes saisonniers suivants :

- un poste à temps complet d'une durée maximale de 4 mois à compter du 1^{er} juin
- deux postes équivalent temps plein d'une durée maximale de 2 mois à compter du 1^{er} juillet.

Cf. Délibération n° 66/16

7 - Avis sur le Schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes Terra Modana

Le Conseil Municipal doit rendre un avis sur le rapport relatif aux mutualisations de services. Ce rapport est issu des réflexions collectives entre la Communauté de Communes Terra Modana et ses communes membres lors du second semestre 2015. Il a été construit dans le double objectif de répondre à la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010, et de préparer la modification du périmètre de l'intercommunalité, dans le cadre de la loi NOTRe.

Le Conseil Municipal demande à ce qu'une réunion soit organisée avec un représentant de la Communauté de Communes Terra Modana. L'objectif serait de faire chiffrer par la Communauté de Communes les gains des mutualisations effectives et proposées.

L'avis est reporté à un Conseil Municipal ultérieur.

8 - Office du Tourisme

. Institution de l'Office du Tourisme

Suite à la discussion lors du précédent Conseil Municipal et dans l'optique de la réorganisation des offices de tourisme avec création d'un Office de Tourisme Intercommunal (loi NOTRe), il s'agit d'instituer un office de tourisme à Aussois afin de lui donner un cadre, exploité sous forme de service public administratif en régie à simple autonomie financière et géré à travers un budget propre à créer de norme M14.

Le Conseil Municipal valide le projet dans son principe mais souhaite reporter au prochain Conseil Municipal la décision afin de se donner du temps pour trancher sur la composition du Conseil d'Exploitation. En effet, celui-ci peut être soit distinct du Conseil Municipal (comme celui de la RET) ou constitué par le Conseil Municipal, dans la mesure où Aussois est une commune de moins de 3 500 habitants.

. Tarifs Encarts Brochures Hiver 2016/2017

Le Conseil Municipal vote les tarifs des encarts publicitaires pour le dépliant de l'hiver 2016-2017 suivants, sous réserve que le volume de pages de publicités n'augmente pas par rapport à la brochure 2015-2016 (ce à quoi la municipalité veillera) :

TARIFS ENCARTS DEPLIANT HIVER 2016-2017

FORMAT		CHOIX DE FORMATS PROPOSES							Tarifs appliqués HIVER 2015- 2016	Tarifs proposés HIVER 2016-2017	
FORMAT		HOTELS	RES + 400 lits	RES - 400 lits	ECOLES DE SKI	CENTRES DE VACANCES ET MAISON FAMILIALE	ChaCHALETs+ GITES GRANDE CAPACITE CHAMBRES D'HOTES	PRESTATAIRES D'ACTIVITES SPORTIVES OU CULTURELLES	TRANSPORTS		
1 page	190 X 190									-	800 €
½ page	190 X 100									-	650 €
1/3 page	190 X 39									534 €	550 €
1/4 page	190 X 30									416 €	430 €
1/6 page	95 X 39									300 €	310 €
1/12 page	61 X 30									165 €	170 €
1/24 page	61 X 15									80 €	85 €

Cf. Délibération n° 67/16

9 - Autres points

. Sensibilisation des randonneurs à la présente des patous

Monsieur le Maire rappelle que le rapport 2015 de l'opération de sensibilisation des randonneurs à la présence des patous a été adressé par Mme Sandrine GROS à tous les conseillers, et fait part de la demande de soutien de Savoie Vivante pour cette année 2016.

Monsieur Manoury et d'autres conseillers relèvent que les patous ne sont devenus un problème qu'à cause de la présence du loup (pas de loups = pas de besoin de patous) et que ce serait ainsi à l'État et ses établissements de payer ce type d'opérations, dans le cadre de sa politique de protection de l'espèce à la source du problème.

Le Conseil Municipal, par 8 voix Pour (Alain Marnezy, Pascal Poilane - 2 voix avec la procuration, Bernard Drot, Jean-Jacques Agustin, Roger Colly, Florian Gomes Leal, Christophe Minaudo), 5 voix Contre (Pascal Damevin, Roland Fressard, Didier Manoury, Daniel Péliissier - 2 voix avec la procuration), et 2 Abstentions (Corinne Chardonnet - 2 voix avec la procuration), décide le versement d'une subvention de 1 000.00 € à Savoie Vivante pour la reconduction de l'opération en 2016.

Cf. Délibération n° 68/16

. Bail de pêche avec l'Association Aussois-Norma Pêche

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 05 Novembre 2013 l'autorisant à signer un bail de pêche avec l'Association de Pêche d'Aussois (A.A.P.P.M.A.).

L'A.A.P.P.M.A. ayant fusionné avec l'Association de Pêche de La Norma, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau bail avec la nouvelle Association « Aussois - Norma Pêche ».

Cf. Délibération n° 69/16

. Autorisation de reprogrammation des chaînes TNT

Considérant le nécessaire réaménagement des stations de diffusion 30-3 pour le passage à la TNT HD au plus tard le 5 avril 2016, passant par la modification du plan de fréquences et du réémetteur situé au camping municipal, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre la démarche et signer tout document nécessaire à destination du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour l'adjonction du R7 sur le réémetteur 30-3 de la commune.

Cette reprogrammation permettra notamment d'avoir de nouvelles chaînes, comme France 3 Grenoble au lieu de France 3 national, mais également LCI ou TV8 Mont-Blanc.

Cf. Délibération n° 70/16

. P.D.I.P.R.

Monsieur Daniel PELISSIER, élu référent Sentiers à la commission sentiers et PDIPR de la Communauté de Communes, animée par M. Jean-Marc BUTTARD (Maire d'Avrieux), présente le projet d'inscription des sentiers de la Commune d'Aussois au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Ce projet, concerté notamment avec la Commune d'Avrieux afin d'inscrire les sentiers menant au télégraphe Chappe, est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal et sera dès lors transmis à la Communauté de Communes. Celle-ci centralise les réponses des communes avant de les transmettre au Conseil Départemental, en charge du PDIPR.

Cf. Délibération n° 71/16

. Convention d'occupation du domaine public - Camion Burger

Monsieur le Maire fait part de la demande formulée par Mme Charlotte Bouillot pour l'installation chaque vendredi soir du 22 Avril au 1^{er} juillet 2016 d'un camion ambulant de vente de burgers sur le parking des Mottets.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec Mme Bouillot.

Cf. Délibération n° 72/16

10 - Questions diverses

- Méthanisation : Roger Colly s'est rendu à une réunion sur un projet de méthanisation afin de créer une centrale en cogénération à Termignon. L'objectif serait de produire de l'électricité et de la chaleur à partir du méthane présents dans le biogaz. Cependant, il s'avère qu'Aussois est trop loin en distance pour que les agriculteurs communaux puissent y amener leur fumier.

- Ânes d'Oé : Didier Manoury demande pourquoi la personne n'est pas venue certaines fois, alors qu'elle s'y était engagée auprès de la Commune ?

- Régie Electrique : Didier Manoury demande comment la régie pourrait éviter de perdre certains clients souscrivant à des offres aux tarifs jaune et vert ? Le Directeur de la Régie électrique répond que pour pouvoir faire des offres pour des puissances de plus de 36 KW il faut soit être producteur d'électricité soit se fournir par contrat avec une société qui elle produit de l'électricité ou l'acheter sur le marché.

La question est posée de savoir s'il est possible de transformer les installations de certains clients ayant un « petit » tarif jaune afin d'avoir deux compteurs avec un tarif bleu. La réponse est que techniquement c'est possible pour certains de nos abonnés, le Directeur Adjoint Laurent Fressard a étudié les installations avec l'entreprise Cachard et possède les devis.

Par contre il existe une très forte incertitude sur la légalité d'une telle pratique, si bien que les élus n'ont pas aujourd'hui tous les éléments permettant de prendre la décision de recourir, ou non, à cette solution.

La séance est levée par M. le Maire à 23h40.

Délibérations prises au cours de la séance :

- n° 22/16 : Tarifs halte-garderie à compter du 16 avril 2016
- n° 23/16 : Echancier facture petit matériel SPL
- n° 24/16 : Anticipation de crédits Régie électrique
- n° 25/16 : Avenant négatif SOMERM
- n° 26/16 et 27/16 : Contrats SOCOTEC vérification des installations électriques commune et camping
- n° 28/16 : Contrat TECHFUN maintenance des via ferrata
- n° 29/16 : Avenant au contrat « assurance déplacement » Sarre et Moselle
- n° 30/16 : Contrat AREA télépéage
- n° 31/16 : Droit de préemption Félicien DETIENNE/ Sylvie TRUCHON
- n° 32/16 : Droit de préemption Cts DETIENNE-CORREARD / ORZA-LEONI
- n° 33/16 à 61/16 : Comptes administratifs 2015 et affectations de résultats
- n° 62/16 et 63/16 : Modifications des contrats de travail d'Annick GROS et Isabelle MOURLON
- n° 64/16 : Modification du contrat de travail Nathalie LIOGIER
- n° 65/16 : Création poste saisonnier été 2016 services techniques communaux
- n° 66/16 : Création postes saisonniers été 2016 Maison des Enfants
- n° 67/16 : Tarifs encarts brochure Office de Tourisme hiver 2016-2017
- n° 68/16 : Aide Savoie Vivante pour sensibilisation des randonneurs aux patous
- n° 69/16 : Bail pêche avec association Aussois-Norma Pêche
- n° 70/16 : Autorisation reprogrammation des chaînes TNT HD
- n° 71/16 : Inscription sentiers au PDIPR
- n° 72/16 : Convention d'occupation temporaire du domaine public du camion burger

Le Secrétaire de séance
M. Didier MANOURY,

Le Maire
M. Alain MARNEZY,